



Section de Savoie



CAPD promotions 6 novembre 2015

La CAPD promotions s'est tenue le vendredi 6 novembre 2015. Le SE-Unsa est intervenu sur de nombreux sujets auprès du directeur académique.

Le syndicat des enseignants a travaillé pour vérifier tous les documents transmis par les collègues. Le SE-UNSA s'est attaché à vérifier les barèmes : prise en compte des notes, prise en compte des corrections pour note ancienne, AGS, égalités de barème ... Tous les collègues ayant confié leur dossier au SE-Unsa ont été avertis nominativement...

BAREMES DES DERNIERS PROMUS CORPS DES P.E.

	Grand Choix	Choix
5	15,500	
6	20,014	19,481
7	23.500	23.500
8	27.500	27.750
9	31,844	33.500
10	42,222	38.486
11	51,131	48.764

Barème de promotion : AGS + Note pédagogique + correctif

Pour en savoir plus, lire notre dossier : [Les promos, comment ça marche ?](#)

En cas d'égalité de barème : les discriminants sont l'AGS, la note plafonnée puis l'âge... La note et l'ancienneté sont arrêtées au 31 août 2015. Les inspections de ce début d'année ne sont donc pas prises en compte.

GRAND CHOIX : 30% des promouvables

CHOIX : 5/7 des promouvables

ANCIENNETE : les autres

De nombreuses questions ont été soulevées par les élus du personnel du SE-UNSA et l'ensemble des élus du personnel :

- **Protocole de simplification des tâches de directeur**

Le SE-UNSA est intervenu pour exprimer sa satisfaction de la première mesure positive (envoi des mails d'information dans les boîtes professionnelles des collègues sans passer par le directeur). Cependant, ce début est loin d'être suffisant et il est urgent de tout mettre en œuvre pour une vraie simplification des tâches des directeurs.

Réponse de l'IANA : il y a une poursuite de la réflexion académique sur la simplification des tâches de directeur. 4 groupes de travail sont en cours de réflexion :

- Le premier concerne la transmission des documents, courriers, courriels
- Les applications métiers avec la volonté d'un portail unique d'accès au directeur (application unique pour les directeurs qui devrait intégrer toutes les applications)
- Proposition d'un calendrier dynamique des tâches des directeurs
- Contenu d'une formation harmonisée au niveau académique pour les directeurs avec une formation juridique.

La première présentation devrait être faite en janvier au recteur.



Section de Savoie

- **Conseil école/collège**

Pour les élus du personnel, il est nécessaire que le temps consacré à cette liaison soit comptabilisé. De plus, les déplacements doivent aussi être pris en charge avec une convocation.

Réponse de l'IA : il y a une réflexion dans ce sens... à suivre...

- **Point sur la situation du remplacement dans le département et notamment les décharges de directeurs**

Le SE-Unsa est intervenu pour demander un état de lieux et rappeler qu'il est nécessaire de donner toutes les décharges statutaires à tous les directeurs de Savoie.

Réponse : pour l'instant, il n'y a aucune tension et toutes les décharges ont pu être données... Pensez à nous tenir au courant si vous rencontrez le moindre problème.

- **Autorisation d'absence :**

Le SE-Unsa est intervenu pour demander un groupe de travail afin de poser le problème des autorisations d'absence. En effet, un collègue n'a pas à faire une autorisation d'absence pour se rendre à une réunion d'information syndicale. Il suffit d'envoyer à l'IEN une simple lettre d'information que vous pouvez d'ailleurs télécharger sur notre site.

De même, le SE-Unsa est intervenu pour rappeler qu'un collègue qui doit se rendre dans une autre école pour assister à une réunion (ESS par exemple) n'a pas à faire une autorisation d'absence. L'administration doit lui envoyer une convocation valant ordre de mission.

Tous ces points seront abordés lors d'une réunion le 26 novembre 2015.

- **Plan de formation :**

En attendant la CAPD formation qui se tiendra le 12 novembre, le SE-Unsa est déjà intervenu pour dénoncer ce plan de formation qui est plus qu'insuffisant et même catastrophique pour les collègues. De plus, nous avons aussi demandé que les stages ne se déroulent pas le mercredi après-midi mais sur le temps de travail des collègues. Nous reviendrons aussi plus en détail sur les dysfonctionnements de la formation continue lors de la CAPD formation... à suivre...

Réponse de l'IANA : ils sont conscients que le plan de formation est « assez limité » !!! Ils ne veulent proposer que des stages qui pourront être tenus pour éviter d'en annuler comme l'année dernière... **Pour le SE-Unsa, cet argument est loin d'être valable...**

- **Évaluation CE2 :**

80% des écoles ont utilisé le document départemental. Pour l'administration, il souhaitait par ce document proposer une aide aux collègues. Une lettre de l'IA devrait arriver dans les écoles pour demander les points positifs et les points négatifs pour améliorer le livret.

L'IEAN réaffirme que c'est aux écoles d'imprimer les livrets...

- **Circulaire maternelle du début d'année :**

Le SE-Unsa est intervenu pour dire que cette note avait été mal perçue par les collègues de maternelle avec encore une fois une impression de mise en cause ou de dénigrement du travail effectué par les équipes.

Réponse : ce n'est qu'un « copié-collé » de la circulaire nationale sans aucune mise en cause du travail des collègues...



Section de Savoie



- **Inspection, notation et promotions...**

Le SE-Unsa est intervenu pour demander aux IEN d'avoir une attention particulière par rapport aux dates d'inspection des collègues. En effet, il faut absolument tenir compte des possibles promotions avant de fixer la date de l'inspection pour ne pas pénaliser les collègues.

Réponse des IEN présents : les IEN regardent déjà la durée entre 2 inspections et ils essaient évidemment de prendre en considération cet élément.

N'hésitez pas à nous contacter pour vous renseigner sur le moment le plus propice pour vous faire inspecter...il y a un vrai enjeu pour vos futures promotions...